

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

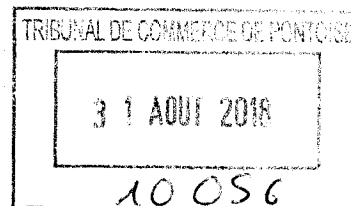
**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 02078 Numéro SIREN : 422 382 614 Nom ou dénomination : AB PARCS-SOMEBA

Ce dépôt a été enregistré le 31/08/2018 sous le numéro de dépôt 10056

AB PARCS-SOMEBA
S.A.S.U. au capital de 528 000 €
30, rue de l'égalité
95230 SOISY SOUS MONTMORENCY



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2017

Monsieur l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société AB PARCS-SOMEBA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

1. Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que nous j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2. Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

CERTIFIÉ CONFORME

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe sur les règles et méthodes comptables expose les principes retenus pour la présentation des comptes. Dans le cadre de mon appréciation de ces règles et principes comptables suivis par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et je me suis assuré de leur correcte application.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1. Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

2. Informations relatives au gouvernement d'entreprise

J'atteste de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'Associé Unique.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

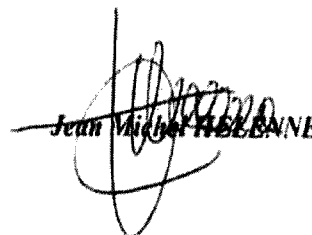
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Choisy le Roi, le 29 mai 2018

Le Commissaire aux Comptes


Jean Michel HEBBANE

BILAN ACTIF

Exercice clos le:
31/12/2017
12 mois

Exercice précédent
31/12/2016
12 mois

	Brut	Amort. prov.	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial	609		609	0.05	609	0.05
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	760 607	506 789	253 818	19.47	296 873	23.64
Inst. techniques, mat. outillage industriel	109 124	96 275	12 849	0.99	20 735	1.67
Autres immobilisations corporelles	41 875	40 752	1 122	0.09	2 208	0.18
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Total de l'actif immobilisé	912 216	643 817	268 399	20.59	320 427	25.73
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commande	385 272		385 272	29.56	300 550	24.14
Clients et comptes rattachés	91 864	12 687	79 177	6.07	100 215	8.05
Autres créances	520 788		520 788	39.95	499 137	40.06
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	49 196		49 196	3.77	23 955	1.92
Charges constatées d'avance	685		685	0.05	956	0.08
Total de l'actif circulant	1 047 807	12 687	1 035 120	79.41	924 815	74.27
Frais d'émission d'emprunts à évaluer						
Primes de remboursement des obligations						
Ecart de conversion actif						
Total de l'actif	1 960 024	656 504	1 303 519	100.00	1 245 242	100.00

CERTIFIÉ CONFORME

BILAN ACTIF

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Fonds commercial</i>				
20700000 Fonds commercial	609.80	609.80		
Total Fonds commercial	609.80	609.80		
<i>Immobilisations corporelles</i>				
<i>Constructions</i>				
21310000 Batiments	464 211.15	464 211.15		
21350000 Installations generales	296 396.06	296 396.06		
28131000 Amort. batiments	-295 396.65	-286 217.62	-9 179.03	-3.2
28135000 Amort. install. generales	-211 392.56	-177 516.26	-33 876.30	-19.1
Total Constructions	253 818.00	296 873.33	-43 055.33	-14.5
<i>Inst. techniques, mat. outillage industriel</i>				
21540000 Materiel industriel	109 124.87	109 124.87		
28154000 Amort. materiel industriel	-96 275.34	-88 389.48	-7 885.86	-8.9
Total Inst. techniques, mat. outillage industriel	12 849.53	20 735.39	-7 885.86	-38.0
<i>Autres immobilisations corporelles</i>				
21810000 Agencements installations	33 571.93	33 571.93		
21820000 Materiel de transport	1.00	1.00		
21830000 Materiel de bureau	3 181.61	3 181.61		
21840000 Mobilier de bureau	5 120.52	5 120.52		
28181000 Amort. agencement	-33 227.75	-32 602.75	-625.00	-1.9
28182000 Amort. materiel transport	-1.00	-1.00		
28183000 Amort. materiel de bureau	-2 403.65	-1 942.27	-461.38	-23.8
28184000 Amort. mobilier de bureau	-5 120.52	-5 120.52		
Total Autres immobilisations corporelles	1 122.14	2 208.52	-1 086.38	-49.2
ACTIF CIRCULANT				
<i>Créances</i>				
<i>Avances et acomptes versés sur commande</i>				
40910000 Avances et acomptes frs	385 272.88	300 550.44	84 722.44	28.2
Total Avances et acomptes versés sur commande	385 272.88	300 550.44	84 722.44	28.2
<i>Clients et comptes rattachés</i>				
41100000 General client	76 647.62	98 019.89	-21 372.27	-21.8
41600000 Clients douteux	15 217.20	13 212.00	2 005.20	15.2
49100000 Depreciation creances clients	-12 687.07	-11 016.07	-1 671.00	-15.2
Total Clients et comptes rattachés	79 177.75	100 215.82	-21 038.07	-21.0
<i>Autres créances</i>				
42100000 Remunerations dues	47.49		47.49	
42500000 Personnel avces et acptes	800.00		800.00	
44560000 Tva sur achats	4 847.68	5 357.61	-509.93	-9.5
44562000 Tva sur immobilisations		1 865.18	-1 865.18	-100.0
44586000 Tva sur fact. non parvenues	44 769.14	44 840.59	-71.45	-0.2
44870000 Etat produits a recevoir	15 983.00	36.00	15 947.00	N.S
45110005 C/ct francis fayolle sa	447 037.98	440 000.00	7 037.98	1.6
45180099 Interets c/c groupe	7 253.37	7 037.98	215.39	3.1
46760000 Debiteurs divers	50.00		50.00	
Total Autres créances	520 788.66	499 137.36	21 651.30	4.3
<i>Divers</i>				
<i>Disponibilités</i>				
51210100 Societe generale	28 138.31		28 138.31	
51211000 Credit agricole	19 063.39	19 333.39	-270.00	-1.4
53110000 Caisse	1 994.39	4 621.98	-2 627.59	-56.8
Total Disponibilités	49 196.09	23 955.37	25 240.72	105.4
<i>Comptes de régularisation</i>				
<i>Charges constatées d'avance</i>				
48600000 Charges constatees d'avance	685.00	956.14	-271.14	-28.4
Total Charges constatées d'avance	685.00	956.14	-271.14	-28.4

BILAN PASSIF

Exercice clos le:
31/12/2017
12 mois

Exercice précédent
31/12/2016
12 mois

Capital social ou individuel	528 000	40.51	528 000	40.51
Primes d'émission de fusion, d'apport, ...	183	0.01	183	0.01
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	52 800	4.05	52 800	4.24
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	109 791	8.42	78 101	6.23
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	30 671	2.35	31 690	2.54
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	96 708	7.42	87 164	7.00
Total des capitaux propres	818 154	62.77	777 938	62.47
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Total des autres fonds propres				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Total des provisions pour risques et charges				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			3 906	0.31
Emprunts et dettes financières divers	22 349	1.71	24 263	1.95
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	186	0.01	4 328	0.35
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	369 496	28.35	333 389	26.77
Dettes fiscales et sociales	72 323	5.55	80 745	6.48
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	110	0.01		
Produits constatés d'avance	20 899	1.60	20 618	1.65
Total des dettes	485 365	37.23	467 303	37.53
Ecart de conversion passif				
Total du passif	1 303 519	100%	1 245 242	100%

CERTIFIÉ VÉRIFIÉ

BILAN PASSIF

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel				
10130000 Capital appele verse	-528 000.00	-528 000.00		
Total Capital social ou individuel	-528 000.00	-528 000.00		
Primes d'émission de fusion, d'apport, ...				
10410000 Prime d'émission	-183.00	-183.00		
Total Primes d'émission de fusion, d'apport, ...	-183.00	-183.00		
Réserve légale				
10611000 Reserve legale	-52 800.00	-52 800.00		
Total Réserve légale	-52 800.00	-52 800.00		
Autres réserves				
10680000 Autres reserves	-109 791.39	-78 101.37	-31 690.02	-40.6
Total Autres réserves	-109 791.39	-78 101.37	-31 690.02	-40.6
Provisions réglementées				
14500000 Amortissements derogatoires	-96 708.84	-87 164.44	-9 544.40	-10.9
Total Provisions réglementées	-96 708.84	-87 164.44	-9 544.40	-10.9
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
51210100 Societe generale		-3 906.87	3 906.87	-100.0
Total Emprunts et dettes auprès des établissements de		-3 906.87	3 906.87	-100.0
Emprunts et dettes financières divers				
16510000 Depots	-17 596.10	-20 902.79	3 306.69	15.8
45110001 Grp integration fiscale	-4 753.00	-3 361.00	-1 392.00	-41.4
Total Emprunts et dettes financières divers	-22 349.10	-24 263.79	1 914.69	7.9
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
41910000 Clts avces acptes reçus s/ cd	-186.00	-4 379.85	4 193.85	95.8
Total Avances et acomptes reçus sur commandes en co	-186.00	-4 379.85	4 193.85	95.8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
40100000 General fournisseur	-45 931.94	-43 306.25	-2 625.69	-6.1
40810000 Fournis. facts. non parvenues	-323 564.71	-290 082.76	-33 481.95	-11.5
Total Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-369 496.65	-333 389.01	-36 107.64	-10.8
Dettes fiscales et sociales				
42820000 Provision cp brut	-17 933.98	-23 209.00	5 275.02	22.7
43100000 Urssaf	-6 972.00	-6 377.00	-595.00	-9.3
43700000 Autres organismes sociaux		-1 336.89	1 336.89	-100.0
43720000 Mutuelle		-1 629.61	1 629.61	-100.0
43730000 Humanis retraite	-2 245.69	-2 122.00	-123.69	-5.8
43735000 Areas assurances	-2 241.03		-2 241.03	
43820000 Provisions cp charges	-5 132.68	-7 112.00	1 979.32	27.8
44551000 Tva a payer	-16 484.00	-14 786.00	-1 698.00	-11.5
44567000 Credit de tva a reporter	-30.00		-30.00	
44570000 Tva sur ventes	-16 137.50	-19 476.52	3 339.02	17.1
44820000 Charges fiscales sur cp	-220.59	-450.25	229.66	51.0
44860000 Etat charges a payer	-4 926.32	-4 246.19	-680.13	-16.0
Total Dettes fiscales et sociales	-72 323.79	-80 745.46	8 421.67	10.4
Autres dettes				
46770000 Creditors divers	-110.00		-110.00	
Total Autres dettes	-110.00		-110.00	
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				
48700000 Produits constates d'avance	-20 899.83	-20 618.36	-281.47	-1.4
Total Produits constatés d'avance	-20 899.83	-20 618.36	-281.47	-1.4

COMPTE DE RESULTAT DE L' EXERCICE

Exercice clos le:					Exercice précédent		Ecart	
31/12/2017					31/12/2016		12	
12 mois					12 mois			
	France	Exportation	Total	%		%		%
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens	246		246	0.03	1 968	0.23	- 1 722	- 87.50
Production vendue de services	821 305		821 305	99.97	866 484	99.77	- 45 178	- 5.21
Chiffre d' affaires net	821 551		821 551	100.00	868 452	100.00	- 46 900	- 5.40
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d' exploitation								
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			10 752	1.29	7 127	0.81	3 625	50.87
Autres produits			34		70	0.01	- 35	- 50.68
Total des produits d' exploitation			832 339	100.00	875 650	100.00	- 43 310	- 4.95
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stocks (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								
Autres achats et charges externes			480 846	57.77	452 783	51.71	28 062	6.20
Impôts, taxes et versements assimilés			28 415	3.41	35 013	4.00	- 6 597	- 18.84
Salaires et traitements			195 373	23.47	211 521	24.16	- 16 148	- 7.63
Charges sociales			44 293	5.32	53 423	6.10	- 9 130	- 17.09
Dotations aux amortissements sur immobilisations			52 027	6.25	53 972	6.16	- 1 945	- 3.60
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant			2 446	0.29	9 193	1.05	- 6 747	- 73.39
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			1 251	0.15	15 680	1.79	- 14 428	- 92.02
Total des charges d' exploitation			804 654	96.67	831 589	94.97	- 26 935	- 3.24
Résultat d' exploitation			27 684	3.33	44 060	5.03	- 16 375	- 37.17
Bénéfice attribué ou perte transférée								
Perte supportée ou bénéfice transféré								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l' actif immobilisé								
Autres intérêts et produits assimilés			7 253	6.25	7 470	0.85	- 217	- 2.91
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement								
Total des produits financiers			7 253	0.87	7 470	0.85	- 217	- 2.91
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement								
Total des charges financières								
Résultat financier			7 253	0.87	7 470	0.85	- 217	- 2.91
Résultat courant avant impôts			34 937	4.20	51 531	5.88	- 16 593	- 32.20

COMPTE DE RESULTAT DE L' EXERCICE

	Exercice clos le. 31/12/2017 12 mois		Exercice précédent 31/12/2016 12 mois		Ecart
					12
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	16 849	2.02			16 849
Produits exceptionnels sur opérations en capital					
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 487	0.54	7 215	0.82	- 2 727 - 37.81
Total des produits exceptionnels	21 336	2.56	7 215	0.82	14 121 195.73
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	593	0.07	771	0.09	- 177 - 23.06
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	14 031	1.69	14 031	1.69	
Total des charges exceptionnelles	14 625	1.76	14 803	1.69	- 177 - 1.20
Résultat exceptionnel	6 711	0.81	- 7 588	- 0.87	14 299 - 188.45
Participation des salariés aux résultats de l' entreprise					
Impôts sur les sociétés	10 978	1.32	12 253	1.40	- 1 275 - 10.41
Total des produits	860 929	103.43	890 336	104.28	- 29 406 - 3.30
Total des charges	830 258	3.68	858 646	96.03	- 28 387 - 3.31
Bénéfice ou perte	30 671	3.68	31 690	3.63	- 1 018.77 - 3.21

Les notes suivantes et les documents détaillés insérés dans la liasse fiscale
font partie intégrante des comptes annuels de l'entreprise

AB PARCS SOMEBA

pour l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Ils se caractérisent par les données suivantes:

- Total du bilan:	1 303 519 Euros
- Chiffre d'affaires:	821 551 Euros
- Résultat net comptable:	30 671 Euros

CERTIFIÉ CONFORME

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

B – PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

C - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « premier entré, premier sorti ». La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les travaux en cours sont valorisés au coût de revient comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais professionnels de vente effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

D – CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

E – PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

F – C.I.C.E.

Le montant du crédit d'Impôt compétitivité emploi s'élève à la somme de 9.587 € au titre de l'exercice 2017.

G – ENGAGEMENT ENVERS LES SALARIES

Le montant de l'engagement de l'entreprise pris par le groupe concernant l'indemnité de départ à la retraite des salariés s'élève à 8.031 €.

CHARGES A PAYER

Rattachés aux postes des dettes	Déductibles	Non déductibles
Dettes financières		
- Intérêts courus non échus		
Fournisseurs		
- Factures non parvenues	323 564	
Personnel		
- Congés à payer	17 933	
- Autres charges à payer		
- Participation		
Organismes sociaux		
- Charges sur congés à payer	5 132	
- Autres charges à payer		
Etat	5 146	
Associés		
Autres dettes		
- Clients, remises, rabais, ristournes et avoirs à accorder		
- Charges à payer diverses		
Trésorerie		
- Intérêts courus à payer		
- Intérêts courus sur concours bancaires		

CHARGES CONSTATEES D' AVANCE

	Montant
Charges d'exploitation	685
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	685

PRODUITS CONSTATES D' AVANCE

	Montant
Produits d' exploitation	- 20 899
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	- 20 899

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Actions ou parts sociales au début de l' exercice	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts sociales au début de l' exercice	33 000	16
Actions ou parts sociales émises en cours d' exercice		
Actions ou parts sociales remboursées au cours de l' exercice		
Actions ou parts sociales à la fin de l' exercice	33 000	16

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés ou réciproques	Montant
Effets escomptés non échus	
Créances cédées en garantie (DAILLY)	
Avals et cautions donnés	
Avals et cautions reçus	
Autres engagements donnés ou réciproques	8 031
- Intérêts restant dus sur emprunts	
Total	8 031

AB PARCS-SOMEBA

Société par actions simplifiée au capital de 528 000 €

Siège social : 30 rue de l'Egalité

95230 Soisy Sous Montmorency

422 382 614 RCS Pontoise

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'an deux mille dix-huit et le treize juin à 17 heures à Soisy sous Montmorency (95230), la société SA FRANCIS FAYOLLE, S.A., au capital de 2.400.000 euros, dont le siège social est 30 rue de l'Egalité à Soisy sous Montmorency (95230), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 391 661 295, en qualité d'associé unique de la Société AB PARCS SOMEBA, représentée par M. Bruno Fayolle,

Après avoir pris acte que le Commissaire aux comptes, Monsieur Jean-Michel HELENNE, régulièrement convoqué, est présent,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis et arrêtés par le Président, la société SA FRANCIS FAYOLLE.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR RAPPELE CI-APRES :

- Rapport de gestion du Président ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 30.671 €.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge un montant de 871 € non déductible du résultat fiscal visé à l'article 39-4 du CGI et un impôt correspondant de 290 €.

En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de 30.671 € de l'exercice de la manière suivante :

- Par transfert au crédit du compte « autres réserves » pour 30.671 € lequel serait porté après affectation à 140.462 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé prend acte que les montants distribués à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

CERTIFIÉ CONFORME



EXERCICE	DIVIDENDE	Dividende éligible à la réfaction de 40 %
2014	NEANT	NEANT
		Dividende éligible à la réfaction de 40 %
2015	NEANT	NEANT
		Dividende éligible à la réfaction de 40 %
2016	NEANT	NEANT

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention qu'une convention nouvelle a été signée entre notre société et l'Entreprise de Travaux Fayolle et Fils au titre d'une convention d'assistance et de prestation de services tel que mentionné au sein du groupement répartiteur de frais du Groupe Fayolle signé le 27 Juin 2017.

Cette convention a représenté un montant de 2 000 € sur l'exercice 2017.

Par ailleurs se sont poursuivies les conventions suivantes :

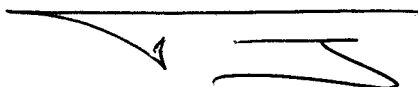
- la convention de trésorerie avec la société SA FRANCIS FAYOLLE pour laquelle les avances ont été rémunérées au taux de 1,67 % soit 7.253 €.
- une convention de développement commercial avec la société SA FRANCIS FAYOLLE pour un montant de 5.000€ sur l'exercice 2017.
- une convention d'assistance et de prestations de services avec la société FAYOLLE & FILS pour un montant de 5.000€ sur l'exercice 2017.
- Compte courant créditeur avec la société avec la société SA FRANCIS FAYOLLE pour un montant de 443.675 € à la clôture de l'exercice 2017.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de dépôt auprès du greffe du Tribunal de Commerce.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique
La SA FRANCIS FAYOLLE



AB PARCS-SOMEBA
Société par actions simplifiée au capital de 528 000 €
Siège social : 30 rue de l'Egalité
95230 Soisy Sous Montmorency
422 382 614 RCS Pontoise

**EXTRAIT DE
PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 13 JUIN 2018
AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de 30.671 € de l'exercice de la manière suivante :

- Par transfert au crédit du compte « autres réserves » pour 30.671 € lequel serait porté après affectation à 140.462 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé prend acte que les montants distribués à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE	Dividende éligible à la réfaction de 40 %
2014	NEANT	NEANT
		Dividende éligible à la réfaction de 40 %
2015	NEANT	NEANT
		Dividende éligible à la réfaction de 40 %
2016	NEANT	NEANT

Pour extrait certifié conforme

Le Président
La SA FRANCIS FAYOLLE

